



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 30 Avril 2024.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240430-SA\_DES21\_28\_145-AI



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

**ARRETE**

**PORTANT DESIGNATION DE M. FREDERIC DUTIN,  
CONSEILLER DEPARTEMENTAL,  
EN TANT QUE REPRESENTANT DU PRESIDENT DU**

SA - DES21/28 - 145

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES AU COMITE REGIONAL DE SUIVI  
DU VOLET DECONCENTRE NOUVELLE-AQUITAINE DU PROGRAMME  
NATIONAL FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS (FSE+)**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L.3221 - 7 ;

VU la délibération n° 1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

Vu le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant un Fonds social européen plus (FSE +) et abrogeant le règlement UE n°1296/2013 ;

Vu la décision de la Commission européenne n° C(2022)7892 portant adoption du programme national FSE+ « Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences » dont la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est l'autorité de gestion ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** M. Frédéric DUTIN, Conseiller départemental, est désigné pour siéger au Comité régional de suivi (CRS) du volet déconcentré Nouvelle-Aquitaine du Programme national Fonds social européen Plus (FSE+) pour la période 2021-2027, en qualité de représentant du Président du Conseil départemental des Landes.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le **30 AVR. 2024**

X F. L

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental